

S. S. Kravtsov

L'institut du business touristique de Donetsk

Les possibilités de la création du nouveau système de l'imposition utilisant l'expérience d'autres pays

Целью данной работы является попытка соединить наиболее эффективный опыт разных стран в сфере налогообложения с перспективой использования их в украинской налоговой системе.

La perfection du système fiscal a une signification importante pour le développement des sujets particuliers de l'activité économique, ainsi que toute l'économie de l'état au total. Plusieurs entreprises touristiques de l'Ukraine cessent à travailler à cause de l'imposition excessive, et les moyens qui pourraient être investis dans le développement de l'infrastructure, quittent l'entreprise. Le procès de la formation d'un système parfait de l'imposition est long et il est associé à plusieurs facteurs. Le système fiscal d'Ukraine est jeune, et il est très loin de la perfection. Pour créer un système vraiment effectif, il est important de tenir compte de l'expérience des autres pays, où les codes fiscaux sont déjà vérifiés par le temps. Cependant, le système fiscal actuel de l'Ukraine est emprunté à l'expérience moderne des pays de marché développés, mais il est adapté partiellement à la situation réelle dans le pays. La structure du système fiscal doit répondre au niveau du développement économique de la société et au caractère des relations économiques, formées en elle.

Les impôts les plus importants dont la perception représente la source principale de l'enrichissement du budget de l'état, sont l'impôt sur les bénéfices, la taxe à la valeur ajoutée (la T.V.A.) et l'impôt sur le revenu.

L'impôt personnel sur le revenu agit au Japon dès 1887, en Allemagne dès 1891, en France dès 1916. Aux Etats-Unis l'impôt personnel sur le revenu a été introduit en 1913 et ne concernait premièrement que 1 % de la population. Il a fallu encore environ 30 ans pour le répandre à la plupart des citoyens. L'avantage principal de l'impôt personnel sur le revenu consiste en ce que avec une bonne l'organisation

il peut satisfaire les demandes principales présentés à l'impôt. Ces demandes sont l'uniformité, le caractère progressif, la justice de la taxation [2].

A présent, en Ukraine le taux de cet impôt est défini d'après le schéma spécial, et le revenu imposable change de 17 à 1700 hryvnas et plus. Cependant dès le janvier 2004 on suppose d'introduire le taux commun de l'impôt sur le revenu de 13%. Avant un tel montant du taux a été introduit en Russie. Là l'impôt sur le revenu payé par les citoyens ne dépend pas de la somme de leurs revenus, c'est-à-dire la dépendance proportionnelle directe s'établit. Cette pratique s'est justifiée, puisque les revenus du budget constitués par les impôts des personnes physiques se sont accrus. S'il y a trois ans ils ont constitué 170 milliards de roubles, aujourd'hui ils font plus de 400 milliards de roubles. Bien sûr qu'il faut tenir compte de la croissance du salaire et de l'influence de l'inflation. Mais au total, les avantages sont évidents [3].

Un nouvel impôt qui s'appelle la taxe à la valeur ajoutée et qui constitue 20 % a été on introduit en Ukraine dès 1992. La simplicité, les qualités économique, techniques et les qualités d'organisation ont assuré à cet impôt des avantages en comparaison avec tous les autres types de l'imposition du chiffre d'affaires. La patrie de la T.V.A. est la France. En France la T.V.A. est perçue par la méthode des paiements partiels. Là il y a 4 espèces des taux de la T.V.A.: 18,6 % (le taux normal pour tous les espèces des biens et services); 33,33 (le taux limite pour les objets de luxe, les voitures, l'alcool, le tabac); 7 % (le taux réduit pour les marchandises de l'usage culturel); 5,5 % (pour les biens et services de la première nécessité). Là-bas la T.V.A. représente la structure plus flexible que celle de l'Ukraine. Cela se manifeste dans un large système des rabais et des avantages (par exemple, il y a la possibilité de sa réduction pour la somme destinée aux investissements). Mais malgré cette flexibilité, la T.V.A. française assure 45 % de toutes les recettes fiscales, ce qui affirme son efficacité [2].

L'administration de la taxe à la valeur ajoutée c'est un des problèmes les plus importants pour les services fiscaux. Cependant il y a des voies de la décision de ce problème. En Bulgarie il y a les comptes de la T.V.A. qui sont utilisés pour le contrôle du paiement de l'impôt dans ce pays. D'après les estimations de la partie

bulgare, une année après la mise en action de ce système, les recettes de l'impôt ont augmenté en 2,5 fois après l'année après l'introduction de ce système (surtout grâce à la réduction des déductions fiscales, déclarées par les contribuables). Avec cela les sommes de la T.V.A. déclarée à la déduction par les contribuables qui sont portés par les services fiscaux bulgares vers la catégorie "les sociétés de risque" se sont réduites presque en trois fois. Au total, en 2002 la somme de l'impôt recueilli a fait 44 % de toutes les recettes fiscales dans le budget bulgare. Les services fiscaux russes ont déjà fait attention à ce précédent et se préparent à introduire ce système en Russie [3].

Il est aussi nécessaire de remarquer que la T.V.A. ayant un taux haut (20-30 %) stimule les procès inflationnistes au total, mais aussi elle freine le développement de la production. C'est pourquoi les économistes supposent que le taux optimal doit être au niveau de 15-18 %, ce taux s'adopte maintenant dans les pays de l'UE.

Une grande importance dans la formation de la partie lucrative du budget de l'Ukraine revient à l'impôt sur les bénéfices. Il est terminant du point de vue de la succession du calcul des impôts des entreprises. Un taux optimal qui réunit les fonctions fiscales et stimulantes de l'impôt c'est le montant du taux qui n'excède pas un tiers du profit. A présent en Ukraine agit le taux de 30 % (par exemple, en Espagne le taux de l'impôt des personnes civiles fait 35 %). Bien que ce même taux soit plus bas que dans les autres pays, et il y ait un système de la taxation alternative du revenu des personnes civiles (l'impôt commun qui est utilisé avec succès par de petites entreprises touristiques), il devient une charge fiscale excessive pour les entreprises de l'Ukraine dans certains cas. C'est pourquoi dès le janvier 2004 on prévoit la réduction de ce taux à 25 %. On peut observer des tendances pareilles dans les autres pays du monde [1].

En faisant le bilan, on voudrait remarquer que le système fiscal doit être construit de manière que l'augmentation de la production et de la quantité de ventes provoquent la réduction de l'impôt par unité de la production et l'augmentation des recettes dans le budget d'Etat se réalise non par voie d'augmentation de la quantité d'impôts et des taux de l'imposition, mais par voie d'augmentation de la masse du revenu des entreprises. Le système fiscal parfait doit prévoir la réduction graduelle

des taux de la T.V.A., leur différenciation selon les groupes de marchandises (un taux bas pour les biens de la première nécessité, un taux moyen pour les marchandises du groupe industriel, un taux augmenté pour les objets de luxe), et en perspective le refus de cette espèce de l'impôt et son remplacement par un autre qui doit être plus convenable dans la situation économique concrète. Il est aussi rationnelle d'exempter de l'imposition la partie du revenu investi à la production, ainsi que le revenu de l'accroissement des volumes de la production d'exportation. La réforme doit augmenter la stabilité des impôts, exclure les ambiguïtés dans l'interprétation des règlements, cesser la pratique de l'entrée en vigueur des amendements en actes juridiques et financiers à l'expiration de la période de rapport, intensifier la responsabilité des payeurs des impôts de la déviation de l'imposition, ainsi que la responsabilité des services fiscaux pour les forfaitures de service. Les impôts doivent prendre en considération la situation économique des payeurs des impôts, les montants de leurs revenus. Un objet doit être imposable seulement une fois par année et par l'impôt d'une seule espèce, mais le taux de la perception doit être argumenté économiquement. L'exécution des activités et des conditions ci-dessus permettra de créer un tel système fiscal qui permettra à l'état de prelever les impôts et en même temps de ne pas empêcher le développement des entreprises y compris les entreprises touristiques.

1. <http://www.rada.org.ua>

2. Налоговые системы зарубежных стран/ Под ред. В. Г. Князева, Д. Г. Черника. – М.: ЮНИТИ, 1997. – 189 с.

3. <http://www.rusnovosti.ru>